MAIRIE
DE
HONFLEUR

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/09

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Vu *Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,*

Vu *La délibération du 28 juin 2021, adoptée par le conseil municipal de la ville de Honfleur et donnant délégation de pouvoirs à M. le Maire pour solliciter l'attribution de subventions,*

Vu *Le BP 2022 approuvé lors du conseil municipal du 28 mars, lors duquel a notamment été validée l'acquisition d'une armoire ignifuge pour les documents patrimoniaux de la médiathèque Maurice Delange,*

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 5368 € HT,

Considérant que l'opération est éligible à l'obtention de financements de l'État, au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD),

Monsieur le Maire de Honfleur,

DECIDE

Article 1 : Une demande de financement est adressée à l'État via la DRAC, dans le cadre de la DGD, pour l'acquisition d'une armoire ignifuge pour la médiathèque Maurice Delange, dont le montant prévisionnel est estimé à 5368 € HT.

Article 2 : Un dossier complet est adressé afin de solliciter le montant le plus élevé de l'aide financière.

Article 3 : Mme la Trésorière principale de Honfleur et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera affichée, insérée dans le recueil des actes administratifs et transcrite dans le registre des délibérations. Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain conseil municipal.

Il sera rendu compte de la présente Décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Honfleur, le 12 mai 2022

P/Le Maire de Honfleur,
Felipe ALVAREZ – 1er adjoint

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20220512-DECISION202209-AR
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr